



*Ministère de la Culture*

*La Ministre*

Monsieur Pascal ROGARD  
Directeur général  
Société des auteurs et compositeurs  
dramatiques (SACD)  
11 bis, rue Ballu  
75442 PARIS Cedex 9

Paris, le **27 SEP. 2018**

Nos réf. : INST/2018/A/14088/ACR

Monsieur le Directeur général, *cher Pascal*

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes quant à l'impact de la réforme de l'audiovisuel public sur la création, son financement et sa diffusion.

J'ai souhaité, conformément aux engagements du Président de la République, engager une transformation de l'audiovisuel public afin de l'adapter à la mutation radicale de son environnement, de reconquérir le jeune public et de proposer une offre audiovisuelle à plus forte valeur ajoutée. Ce processus de transformation se fonde sur une nouvelle approche qui prend comme point de départ les programmes, et notamment les œuvres, pour définir les canaux de diffusion les mieux à même de toucher tous les publics.

De ce fait, la libération du canal hertzien de France 4 que j'ai appelée de mes vœux ne signifie en rien un renoncement à l'ambition de s'adresser aux jeunes publics, et en particulier aux enfants. Ce public est au contraire au centre des priorités stratégiques du Gouvernement. L'objet est simplement de repenser la manière de les toucher compte tenu de l'évolution de leurs usages.

Ainsi une offre d'animation de référence, sans publicité, sera proposée dans un environnement numérique sécurisé. Je rappelle à cet égard que le Gouvernement s'est engagé à garantir l'accès au numérique pour tous, à travers le Plan Très Haut Débit (THD) lancé en 2013 et visant à couvrir l'intégralité du territoire d'ici à 2022, auquel s'ajoute la stratégie nationale d'inclusion numérique engagée en décembre dernier.

.../...

Pour autant, consciente que de nombreux enfants regardent encore des programmes audiovisuels sur la télévision numérique terrestre (TNT), je m'engage à ce que des offres jeunesse continuent à être proposées sur les autres antennes du groupe public.


J'entends votre inquiétude quant aux effets de la disparition d'une chaîne dédiée à la jeunesse, qui, selon vous, est gage de la visibilité de l'offre y compris dans un environnement numérique. Cependant, cette prééminence de l'identité de chaîne cède peu à peu la place à la prégnance de l'identité de marque, comme les « zouzous » ou « ludo », qui sera renforcée.

Par ailleurs, vous faites part de vos préoccupations quant à l'impact financier sur la création du développement de l'offre de proximité, et je souhaite vous rassurer sur ce point. Le triplement du volume des programmes régionaux s'effectuera grâce notamment à une coopération plus étroite entre les équipes de France 3 et France Bleu et se fera à coût constant. En parallèle, un effort de rationalisation de la filière production de France Télévisions sera effectué afin de réduire les coûts.

Je me suis par ailleurs engagée à sanctuariser l'investissement dans la création audiovisuelle et cinématographique, qui s'élèvera à 560M€ pour France Télévisions et Arte. Dans ce cadre, les moyens consacrés à la création seront préservés. Mais tout comme les modes de diffusions, ces investissements ont vocation à s'adapter aux nouveaux usages en privilégiant le financement d'œuvres nativement numériques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

*Très chaleureusement*



Françoise NYSSSEN